

INFO 310

« Non au 19 Mars »

VOICI quelques articles de presse ou de donateurs retenus à votre attention :

1/ Le village d'AÏN ABESSA

Situé à 20 km au Nord Ouest de Sétif sur la route de Lafayette, encaissé entre les monts du Mégris et du Matrona.



AÏN ABESSA : Nom arabe désignant une source. C'est un charmant petit village créé en 1872 très arboré et verdoyant, situé à 1125 mètres d'altitude. Il est traversé par deux Oueds. Les pionniers, arrivant dans cette région complètement dénudée, en firent un bouquet de verdure avec des plantations de caroubiers, de frênes, de peupliers, de trembles, de pins, mais également d'arbres fruitiers : pruniers, amandiers, noyers.

Cette végétation considérable atténuait, pour les villageois, la chaleur intense des journées torrides de l'été, très souvent le vent du Nord apportait un souffle de fraîcheur en fin d'après midi. Les hivers étaient rudes et enneigés, de fortes chutes de neige bloquaient périodiquement, au plus fort de l'hiver au col du Mégris, la route conduisant à SETIF. Heureusement qu'il y avait alors un itinéraire de secours en passant par Faucigny.



[Faucigny]

Présence turque 🇹🇷 1515 - 1830

Territoire du Douar du Takoka sous influence du Beylick turc de Constantine.

Présence française 🇫🇷 1830 - 1962

Le centre de colonisation a été créé le 1^{er} octobre 1872 avec en prévision 110 feux (Foyers) et agrandi en 1891.

Sur les 51 familles européennes, 49 venaient d'Alsace-Lorraine, mais seules cinq d'entre elles sont restées. En ce qui concerne les familles algériennes, 20 sur 59 ont gardé leurs concessions. 517 habitants en 1881 et 787 en 1901, dont 308 français et 8 d'origine étrangère.

En 1874 le Centre est remis à l'Administration civile qui envisage des concessions de terrain avec attribution par moitié aux colons français et algériens. Les terres sont de bonnes qualités, l'eau abondante et saine. Le caravansérail est aménagé pour recevoir les immigrants, la Mairie, l'école et la cure.

2^o DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE

Commune mixte d'Aïn-Abessa.

1^{er} décembre 1874. — *Arrêté.*

Art. 1^{er}. — Sont constitués en commune mixte les villages d'Aïn-Abessa, de Faucigny et d'Aïn-Rouah, ainsi que les douars El-Anini, Takoka, El-Hammama, Matroua et Gherazla.

Cette commune mixte, dont le centre administratif sera Aïn-Abessa, prendra le nom de ce village et sera divisée en huit sections, le tout conformément au plan ci-annexé.

Art. 2. — Le nombre des membres de la commission municipale de la commune mixte d'Aïn-Abessa est fixé ainsi qu'il suit :

Le maire, président ;

Trois adjoints et trois conseillers français (un par village) ;

Cinq conseillers indigènes, remplissant les fonctions d'adjoints dans leurs douars respectifs.

Le Gouverneur général, absent,

Le Directeur général : DE TOUSTAIN.

loi du 18 juillet 1857, a relevé 133 dépositions, toutes favorables au projet de rattachement, avec cette remarque que c'est la population elle-même de ce douar, son Cheick et sa Djemâa en tête, qui demandent avec instance l'annexion.

Les assemblées et les fonctionnaires appelés à donner leur avis ont aussi émis un avis favorable.

Une seule objection a été faite par la Commission municipale de la commune mixte d'Aïn-Abessa. Cette assemblée a émis l'avis que si la chose devait rester dans l'état actuel, il ne convenait pas de faire cette distraction qui serait toute à son bénéfice, mais si, au contraire, des remaniements territoriaux doivent être opérés, il serait préférable d'annexer le douar Cheurfa à la commune d'Aïn-Abessa.

Ici nous devons au Conseil, quelques explications pour bien faire comprendre la nécessité et l'urgence de cette annexion.

La commune mixte d'Aïn-Abessa se composait primitivement de la grande Tribu des Ouled-Nabet divisée en cinq douars et du douar Grazela. Trois villages ont été créés dans les Ouled-Nabet : Aïn-Abessa, Faucigny et Aïn-Roua. Au commencement de 1879, un décret érigeait en commune de plein exercice le village d'Aïn-Abessa avec Faucigny pour annexe, et englobait dans le périmètre de la commune les douars Takoka et Matroua de la Tribu des Ouled-Nabet. En même temps, un dossier était soumis au Conseil de gouvernement à Alger, proposant la création du troisième village, Aïn-Roua, en commune de plein exercice, avec les douars de l'Anini et l'Hamama.

Cette création devant avoir lieu d'un jour à l'autre, il ne resterait plus de la commune mixte d'Aïn-Abessa, que les deux douars Grazela et Chabet Cheurfa : étant posé qu'une commune mixte ne peut pas exister avec deux seuls douars, le premier peut être rattaché sans inconvénient, soit à la commune mixte de Sétif, soit à la future commune mixte d'Aïn-Takrouit ; quant à Chabet Cheurfa placé à la limite de la Kabylie, il ne peut être rattaché qu'à la commune de plein exercice d'Aïn-Abessa.

Nous trouvons aussi un argument sérieux dans le fait, que lors de l'application du séquestre, on a prélevé les terres pour la colonisation sur les douars Takoka et Matroua, et on a donné aux indigènes de ces deux douars, des compensations dans le douar Cheurfa, de sorte que les intérêts sont tellement mélangés et la proximité du village d'Aïn-Abessa est telle, qu'il n'est pas douteux que tout le monde demande cette annexion.

En conséquence, votre 3^e Bureau a l'honneur de vous proposer de vouloir bien émettre un avis favorable.

Après quelques développements oraux du rapporteur, les conclusions sont mises aux voix et adoptées.

Mais l'organisation de la colonisation, du centre d'Aïn-Abessa, a été très mal comprise dans ses débuts. Les premiers concessionnaires sont restés plus de trois ans avec une moyenne de 13 à 20 ha, des agrandissements leur sont attribués tardivement alors qu'ils ne pouvaient plus faire face à leurs obligations. Les colons complètement démunis manquent de ressources. Ouvriers de fabrique ils ne possèdent aucune notion d'agriculture et d'élevage. Malgré l'aide d'un comité en France (Alsacien et de l'Etat) cela ne suffira pas. Les Algériens livrés à eux-mêmes, sont également dans la misère mais s'adaptent mieux au pays. Ils sont dans l'obligation de construire, en mois de 6 mois, leurs maisons. Ils s'endettent, ceux qui ne peuvent le faire sont dépossédés de leurs biens, ceux qui ne peuvent rembourser les emprunts le seront également. Certains colons ont 2 bœufs mais pas de charrue, on leur fournit des charrues inadaptées à leurs besoins. Ils travaillent alors avec des charrues arabes, le travail laissant à désirer, les récoltes sont dérisoires.



[Bordj colonial bâti en 1872]



[Aïn-Abessa, siège de la mairie]

Le 1^{er} décembre 1874, création de la Commune Mixte et en 1876, le télégraphe est installé. En 1877, construction de la recette et d'une petite chapelle.

En 1879 Aïn-Abessa devient commune de plein exercice et se dote d'une mairie.

Vers 1905, le petit bourg disposait de 80 charrues, de 151 autres instruments agricoles et de 5 moulins à farine. Après des débuts difficiles, le centre de colonisation s'est bien développé après une vingtaine d'années d'efforts et de labeurs intenses.

La majorité des premiers immigrants, surtout les Alsaciens-Lorrains, mal préparés à la vie agricole et éprouvés par les mauvaises années, ont quitté le pays et ont été remplacés par d'autres familles issues de départements français (Aude, Aveyron, Basses Pyrénées, Cantal, Isère, Lot et Savoie).

Comme tous les villages de France Aïn-Abessa s'est progressivement doté de structures : deux écoles avec les logements des enseignants. Eglise et le presbytère. La Recette des Postes avec un logement.



[Aïn-Abessa en 1936]

Les émeutes de 1945 dans la région furent sanglantes. Elles eurent pour conséquence un traumatisme réel et engendré un rapatriement prématuré de certains colons locaux, dès 1946, précurseur de celui de....1962.

La Recette des contributions avec le logement du Receveur situé dans une belle villa avec son jardin. La Recette fut transférée dans les années 1950 à Lafayette, Aïn-Abessa étant alors rattaché à Sétif.

En 1956, en pleine guerre d'Algérie, une délégation de maires d'Algérie accompagnés d'élus locaux et de musulmans se rend à Paris le 16 juin 1956. Des communes algériennes sont alors parrainées par des communes métropolitaines dans le cadre de l'action Solidarité Communale Métropole-Algérie. Beaune est l'une des

premières communes à s'inscrire dans ce mouvement et la cérémonie de jumelage avec Ain-Abessa eut lieu le 20 juin (Voir lien : <http://www.beaune.fr/spip.php?article1963>).

En 1958 la population locale était 7 099 habitants



Sécurité et influence politique :

Comme sécurité la contrée ne laisse rien à désirer. Elle se trouve en quelque sorte enclavée dans les territoires de la colonisation.

Comme influence politique, il est à noter que tous les centres d'ancienne création, voient s'accroître leur population. Or cette démographie ne peut avoir lieu que par des agrandissements de territoire bien qu'il y ait plus de terre, que la population ne le comporte ; mais plusieurs lots étant la propriété de la Compagnie Genevoise laquelle n'y installe pas de Colons français, les villages n'ont pas la population qu'ils devraient avoir d'après le nombre de lots urbains.

Salubrité :

Les trois centres dont il s'agit sont placés dans les meilleures conditions de salubrité possible, dans des contrées élevées, bien aérées, et loin de tout générateur de miasme paludéen. Le territoire du douar Takota proposé pour agrandissement se trouve dans les mêmes conditions sur les pentes raides du djébel Megriss, arrosé de nombreuses sources d'eau excellente, il offrirait au besoin de très beaux emplacements pour les établissements de fermes où la salubrité ne laisserait rien à désirer.

Propriété :

Les terres proposées appartiennent à titre arch, aux indigènes du douar Takota. Situation qui serait faite aux indigènes par le prélèvement de leurs terres.

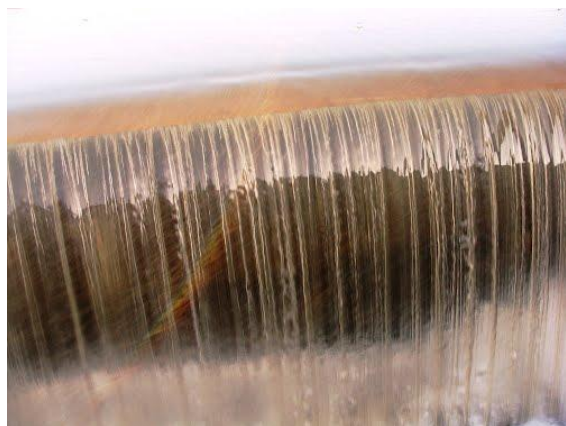


Les terres du douar Takota retirées aux indigènes leur seront achetées et payées, partie en argent et partie en compensation d'autres terres, où ils pourront s'installer. Les terres proposées comme compensation seraient les terres d'apanages des anciens chefs Indigènes des douars Takota et de Mahona. Elles n'ont, il est vrai, qu'une superficie de 354 ha, mais sont de première qualité et la Commission pense qu'elles suffiront pour y installer tous les Indigènes qu'il faudra déposséder à Takota. Ces 354 ha de terres sont actuellement louées tous les ans

au profit de la Commune d'Aïn-Abessa. Le douar Chabia s'étend dans la direction de l'Est, à 12 km environ au Nord de SETIF. Les gens de ce douar ayant pris part à l'insurrection de 1871 furent frappés par le séquestre. Les terres provenant de ce séquestre collectif devinrent donc la propriété de l'Etat et servirent aux agrandissements des centres d'EL-Ouricia, Mahouan et Fermatou. Le territoire de Chabia est très accidenté. Les mamelons, qui y sont très nombreux, ne peuvent servir qu'au parcours. Les petites vallées formant cuvette, qui séparent ces mamelons, sont seules labourables. Les terres y sont de bonnes qualités. On y rencontre quelques sources d'un débit peu important. Le chemin de grande communication de Sétif à Aïn-Abessa traverse ce douar dans sa largeur.

Voies de Communications :

Il n'existe dans le territoire proposé pour les agrandissements que des chemins muletiers, mais tout le territoire est longé par le chemin de Sétif à Aïn-Abessa. Il est donc partout d'accès facile avec eau et alimentation et l'irrigation. Ces terres se trouvent sur les pentes du Djébel Mégris, sur les flancs duquel jaillissent de nombreuses petites sources au dessous des amoncellements de blocs et rochers formant le sommet de la montagne. Là même où il n'y a pas de sources, le sol conserve une certaine fraîcheur produite par la grande qualité de pierres et de rochers.



[Ferme docile]

Commerce et Industrie :

Les Colons des trois villages concernés se livrent surtout à la culture des céréales et à l'élevage des troupeaux. Ils ont aussi de nombreuses prairies naturelles, qui leur permettent de fournir annuellement les approvisionnements de fourrage des troupes de la garnison de Sétif.

Les céréales (4 000 ha), les vignes (10 ha), les cultures maraîchères et l'élevage constituaient alors les principales ressources des colons. Quant aux autochtones, leurs rapports avec ces derniers leur ont été profitables. Quatre d'entre eux ont acheté des lots de terre représentant plus de 250 ha.



Cette synthèse a été réalisée grâce à l'exposé de Monsieur M Villard intégré dans le site : <http://www.piedsnoirs-aujourd'hui.com/ain-abessa.html>

ET si vous souhaitez en savoir plus sur AÏN-ABESSA, cliquez SVP, au choix, sur un de ces liens :

[http://encyclopedie-afn.org/Historique_A%C3%AFn_Abessa - Ville](http://encyclopedie-afn.org/Historique_A%C3%AFn_Abessa_-_Ville)

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo_0003-4010_1953_num_62_334_13052

http://montmaur.voila.net/montmaur_montmaurins_algerie.htm

<http://sitelimafox.free.fr/AFN/harka2.htm>

<http://www.algerie-francaise.org/temoignages/setif.shtml>

AUBRY Charles

Profession Médecin

AUBRY CHARLES, ALBERT, né à Saint Loup sur Sémouse (Haute-Saône) le 22 juin 1853, mort à Saint-Eugène (Alger) le 27 février 1939. Profession Médecin et homme politique (Député et Sénateur)



Député de Constantine de 1902 à 1906. Sénateur de Constantine de 1906 à 1920.

Engagé volontaire en 1870, dans le corps des francs-tireurs de Keller, alors qu'il n'avait que 17 ans, pour faire la campagne contre la Prusse, Charles, Albert Aubry se conduisit avec bravoure et fut décoré de la Croix d'engagé volontaire.

Il fit ensuite ses études médicales et fut médecin militaire à Sétif jusqu'en 1880. Il s'établit plus tard médecin civil dans cette ville et se donna pour tâche la lutte contre les maladies les plus répandues et redoutées en Afrique du Nord, notamment les affections des yeux. Il fut à la fois ophtalmologiste, médecin et chirurgien.

Il entra au Conseil municipal de Sétif en 1888 et fut nommé maire en 1892. Il le resta jusqu'en 1929.

Conseiller général du canton **d'Aïn-Abessa en 1895**, il devint président du conseil général de Constantine en 1900. Il démissionna en 1906, lorsqu'il fut élu Député de la 1^{re} circonscription de Constantine aux élections générales législatives du 27 avril 1902, au 1^{er} tour de scrutin.

Inscrit au groupe de l'Union démocratique il fut membre de diverses Commissions. Il parla des tribunaux répressifs en Algérie (1903), et du service militaire de deux ans (1905). Il ne termina pas la législature, car s'étant présenté aux élections sénatoriales du 7 janvier 1906, il fut élu Sénateur de Constantine à la presque unanimité des votants (187 voix sur 192).

Ayant donné sa démission de Député le 19 janvier 1906, il s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique de la Haute-Assemblée et s'attacha à la défense des intérêts algériens et à la prédominance française en Algérie. Membre de diverses Commissions, il intervint en plusieurs circonstances, notamment sur : la réglementation des débits de boissons (1907 et 1911) ; la création de l'Université d'Alger (1909); la révision du tarif général des douanes (1910); **l'indigénat en Algérie (1914)**.

Il ne se représenta pas en 1920 et fut remplacé par **Paul Cuttoli**.

Il se consacra désormais à sa ville de Sétif qu'il administra jusqu'en 1929 où il désira se retirer définitivement de toute compétition électorale.

Il mourut à Saint-Eugène, près d'Alger, le 27 février 1939.

L'éveil de Sétif et *La Dépêche de Constantine* publièrent à cette occasion des articles nécrologiques faisant l'éloge du disparu, unanimement regretté des populations algériennes.

Il était Commandeur de la Légion d'Honneur.

3/ Paul Cuttoli

Paul Cuttoli est un homme politique français né le 28 Juin 1864 à Saint-Eugène (Alger) et décédé le 27 Avril 1949 à Alger.

Profession Avocat.



Licencié en droit dès l'âge de 19 ans, il s'inscrit au barreau de Constantine. Il est conseiller municipal de Constantine de 1892 à 1896. En 1899, il est élu conseiller général de Biskra, puis de Bordj-Bou-Argeridj en 1904 et devient vice-président de l'assemblée départementale. De 1901 à 1906, il est membre de l'Assemblée des délégations financières de l'Algérie. Il est enfin maire de Philippeville de 1929 à sa mort, en 1949.

Il est député du département de Constantine de 1906 à 1919, et siège au groupe radical-socialiste. Il ne se représente pas en 1919, mais postule en 1920 comme sénateur et est élu avec un score écrasant de 248 voix sur 252, dès le premier tour. Il est réélu en 1924 et 1932 avec des scores identiques. Le 10 juillet 1940, il ne prend pas part au vote des pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

Délégué à l'Assemblée Consultative provisoire de 1943 à 1945. En effet opposé au gouvernement de Vichy, Paul Cuttoli est désigné, le 22 octobre 1943, par le Conseil général de Constantine pour siéger à l'Assemblée consultative provisoire.

Il participe aux travaux des Commissions de la réforme de l'Etat et de la législation, de l'information, de la justice et de l'épuration. Doyen d'âge, il prononce deux importantes allocutions inaugurant la session ordinaire de 1944 (2 mai) et celle que l'Assemblée tient lors de son installation à Paris (8 novembre). Dans ces deux discours il rend hommage aux "preux de la Résistance" qui sont "notre noblesse" et au général de Gaulle qui "symbolise l'âme de la France". Pour l'avenir, après la victoire des armes, il souhaite que la France "remporte une victoire sur elle-même : qu'il n'y ait pas "d'excès au nom de la liberté et de la justice" et "l'avènement d'une démocratie nouvelle". Il évoque les réformes de structure : "détruisons les privilèges des trusts, brisons les barrières entre les classes sociales, brisons la caste des diplomates comme la caste des finances". Défenseur du parlement et attaché à la morale en politique, il stigmatise "les ambitions impatientes". Paul Cuttoli se fait l'interprète de l'Assemblée consultative provisoire auprès du gouvernement. Le 12 mai 1944, intervenant dans un débat sur la politique extérieure, il demande au Comité français de la libération nationale d'écarter une partie du personnel diplomatique "animé par un esprit hostile à la Résistance française". Il prône le "redressement des grands corps de l'Etat" et "une administration démocratique puisant sa force et son recrutement dans les masses populaires".

Il est élu député à la première assemblée constituante en 1945, dont il est le doyen d'âge. Il ne se représente pas à la seconde assemblée constituante et se retire de la vie politique.

Sa volonté de réforme ne va pas aussi loin sur la question algérienne : le 10 juillet 1945, il justifie la répression des émeutes intervenues du 6 au 11 mai. Il explique les raisons de la perte de prestige de la France auprès des masses musulmanes, condamne l'utilisation de l'Islam à des fins politiques et la tolérance dont a bénéficié le mouvement de Ferhat Abbas de la part du gouvernement. Rendant hommage aux colons, il estime par ailleurs que la politique algérienne de la France doit traiter en priorité la question de l'alimentation, celle de la santé et enfin développer l'éducation des musulmans, spécialement des filles.

Aux élections du 21 octobre 1945 pour la première Assemblée nationale Constituante, Paul Cuttoli conduit la liste de concentration républicaine dans le département de Constantine. Avec près de 37 % des suffrages exprimés elle arrive en première position, devant la S.F.I.O. (34,5 %) et le **Parti communiste (12,5 %)**. Inscrit au groupe radical socialiste, Paul Cuttoli siège à la Commission des pensions et des victimes de guerre et de la répression.

Le 6 novembre 1945, en **qualité de président d'âge**, il prononce l'allocution d'ouverture de la session. Considérant le général de Gaulle comme "l'homme le plus qualifié pour présider à la construction définitive des institutions de la patrie", il met en garde contre un "**conservatisme timoré et hésitant**" et souhaite la mise en œuvre du programme du Conseil national de la Résistance : "la France a manifesté qu'elle est à gauche et veut une démocratie politique mais aussi une démocratie économique".

Avec son groupe, il vote les nationalisations mais s'oppose au projet de Constitution de la IV^e République qui sera rejeté par le référendum du 5 mai 1946.

Avec le rétablissement de la légalité républicaine, Paul Cuttoli **est réélu maire de Philippeville**, mandat qui lui sera renouvelé en 1947 et retrouve **son siège au Conseil général**.

Paul Cuttoli ne se représente pas aux élections du 2 juin 1946 pour la seconde Assemblée nationale Constituante mais recommande aux électeurs la liste du Rassemblement des gauches républicaines conduite par le radical René Mayer. **Il meurt le 27 avril 1949 à Alger.**

4/ Présidentielle algérienne : la guerre d'El-Mouradia aura-t-elle lieu ?



[Le FLN n'écarte plus la possibilité d'une candidature de Bouteflika. © DENIS ALLARD / POOL / AFP]

À **six mois du scrutin en Algérie**, prévu en avril 2014, et alors **qu'aucun parti n'a désigné de candidat**, l'hypothèse d'un **quatrième mandat d'Abdelaziz Bouteflika semble de plus en plus crédible**.

Le Conseil des ministres du 29 septembre a donné le la. En demandant au gouvernement de veiller "à la préparation des prochaines échéances", le président Abdelaziz Bouteflika, qui se remet difficilement des séquelles de son accident vasculaire cérébral survenu le 27 avril, a officiellement lancé la campagne électorale avec, en ligne de mire, la présidentielle d'avril 2014.

Pourtant, malgré ce signal de départ et à moins de six mois du rendez-vous crucial, le bal des prétendants ne semble pas s'être ouvert pour autant. Hormis la candidature de l'ancien Premier ministre Ahmed Benbitour, annoncée en décembre 2012, aucune personnalité d'envergure ni le moindre leader n'a fait part de son intention de se lancer dans la course à El-Mouradia. Comme si l'état de santé d'Abdelaziz Bouteflika inhibait ses concurrents potentiels. Même si, lors de sa dernière sortie publique, le 8 mai 2012, à Sétif, le chef de l'État avait laissé entendre qu'il ne briguerait pas un nouveau mandat et répété que sa "génération avait fait son temps", sa convalescence et son long mutisme ne découragent pas une partie de la classe politique de le voir rempiler pour un nouveau quinquennat.

Plusieurs formations rejoignent le FLN....

Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite : <http://www.jeuneafrique.com/Article/JA2755p084.xml0/algerie-fln-rcd-apn-algerie-presidentielle-algerienne-la-guerre-d-el-mouradia-aura-t-elle-lieu.html>

5/ Une « sorcière marieuse » fait des centaines de victimes à Oran

<http://www.algerie-focus.com/blog/2013/11/revue-de-presse-une-sorciere-marieuse-fait-des-centaines-de-victime-a-oran/>

Durant deux ans, une quadragénaire, résidant à Aïn Türk, se faisait passer pour une sorcière capable de régler certains problèmes féminins. Elle a réussi ainsi à gagner la confiance de centaines d'étudiantes, lycéennes et femmes en les dépouillant de leur l'argent et bijoux.

En effet, dans un communiqué, la Gendarmerie nationale a dévoilé les détails de cette affaire impliquant cette native de Mostaganem et résidant à Aïn Türk. L'affaire a été éventée après la plainte déposée par une lycéenne. Cette dernière, ayant perdu sa virginité, a été conseillée par des amies de s'adresser à la "magicienne" capable elle-seule de lui régler son problème. Approchée, la femme lui a assuré que son problème sera réglé tout en lui promettant de lui trouver un époux richissime, mais en échange d'une importante somme.

La lycéenne s'est ainsi retrouvée prise dans un engrenage où elle s'est vue contrainte de déboursier de fortes sommes et de donner des bijoux à chaque fois qu'elle se rendait chez la "magicienne". Cette dernière a même demandé à la jeune fille de boire de l'eau "bénite par le démon".

La lycéenne a tout accepté face au chantage exercé sur elle par la femme la menaçant de dévoiler sa mésaventure. Les pressions s'étant accentuées et ne pouvant plus répondre aux exigences financières de la femme la victime s'est présentée à la brigade de la gendarmerie d'Essenia pour déposer plainte.

L'enquête, menée par les gendarmes, a déterminé que la femme s'adonnait à cet exercice depuis deux années déjà. La mise en cause a de fait arnaqué des dizaines de femmes. Ses dernières victimes : S. F. et Dj. K. âgées respectivement de 19 et 18 ans, étudiantes à Oran, ont été confrontées au même chantage et sans hésiter ont décidé de déposer plainte. La "marieuse" a été enfin arrêtée, son domicile perquisitionné a permis de découvrir d'importantes quantités de bijoux, des récépissés de vente de bijoux ainsi que de grosses sommes d'argent. Lors de son interrogatoire la femme a démenti toutes les accusations portées contre elle, tout en expliquant qu'elle voulait simplement aider ces femmes à régler leur problème en leur trouvant des époux.

6/Quand TF1 s'arrange avec les huées contre Hollande

Comme le relevait *Le Petit Journal* de Canal + mardi soir, TF1 a rajouté, dans un reportage du 11 novembre, un son de huées lors de l'arrivée de François Hollande à Oyonnax. La chaîne a reconnu mercredi une "erreur regrettable".

La séquence ne dure que quelques secondes mais n'a pas échappé au *Petit Journal* de Canal +. Lors du journal de 20h de TF1 lundi soir, le montage sonore de l'un des reportages sur les commémorations du 11-Novembre ne correspondait pas à la réalité des faits.

Images et bandes-son à l'appui, l'émission présentée par Yann Barthès montre qu'un son de huées a été déplacé et ajouté au moment où le chef de l'Etat sortait de sa voiture, lors de son déplacement lundi l'après-midi à Oyonnax, dans l'Ain. Sur les images et le son mis à disposition de toutes les chaînes de télévision ce jour-là, les huées avaient pourtant cessées à cet instant précis, remplacées par des applaudissements. Un décalage de quelques secondes qui a permis de rendre le sujet "plus piquant", selon *Le Petit Journal*...

Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite : <http://www.lejdd.fr/Medias/Television/Quand-TF1-s-arrange-avec-les-huees-contre-Hollande-638584>

7 Une cérémonie en hommage à Cédric Zewe

http://www.infosdefense.com/une-ceremonie-en-hommage-a-cedric-zewe-62704/?utm_source=rss&utm_medium=rss&utm_campaign=une-ceremonie-en-hommage-a-cedric-zewe-62704

Son identité a été rendue publique aujourd'hui.

La famille de l'opérateur mort à l'entraînement jeudi dernier a accepté que son nom et que sa photographie soient publiés. Cédric Zewe avait intégré le GIGN en janvier 2012 après avoir réussi les tests de sélection l'année précédente. Âgé de 28 ans, il s'était spécialisé dans les transmissions. Une spécificité développée en interne au sein du GIGN depuis quelques dizaines d'années maintenant.



Comme nous l'expliquions dans notre dernier article sur ce sujet, son corps a été retrouvé par un robot sous-marin déployé par la marine nationale, précisément à 870 mètres de profondeur.

Une cérémonie d'hommage se déroulera demain après-midi à Satory en présence du ministre de l'intérieur Manuel Valls.

8/ N'oubliez pas la prochaine représentation du "Serment de l'Orane" à Marseille - le 30 novembre 2013 (Source Claude Nal)

Après les cinq premiers succès de l'année
auxquels ont assisté près de six cents personnes
la prochaine représentation de la pièce de théâtre

Le Serment de l'Orane

aura lieu, à l'initiative de ANRO-France,
à l'Atelier des Arts de MArseille 9ème
133, avenue de MAzargues

le samedi 30 novembre 2013 à 15h30

*C'est pour bientôt ! Inscrivez-vous et si vous l'avez déjà vue, faites-le savoir à vos amis
C'est la dernière de l'année 2013 !*

NDLR : Voir PJ n° 2 jointe en annexe de cette INFO

BONNE JOURNEE A TOUS

Jean-Claude Rosso